

S'adapter pour durer après 4 années d'installation

Sur une exploitation
avec 400 brebis et 20 vaches allaitantes
Chez Laurence Pellenard - Les Godards - Maltat (71)

15^{ème} rencontre technique ovine
de Bourgogne-Franche-Comté

Jeudi 24 septembre 2020



EDITO

Face aux aléas de ces derniers mois, il me paraît capital de se retrouver ensemble pour bâtir l'élevage ovin de demain sur notre région.

Grâce à ce rendez-vous incontournable pour les éleveurs de la région, nous travaillons chaque année un sujet particulier, selon les problématiques actuelles de l'éleveur accueillant la journée. L'ensemble de la filière régionale ovine est mobilisée pour préparer cette journée et capitaliser l'expérience de tous : Inosys Réseaux d'élevage, Chambres d'agriculture, La Coopération Agricole, Organismes de sélection, MSA, Etablissements d'enseignement agricole, Syndicats d'élevage ovin, etc.

Cette année, nous vous donnons rendez-vous sur l'exploitation de Laurence Pellenard, agricultrice installée depuis 4 ans en Saône-et-Loire. Au programme, divers ateliers reprenant les réussites techniques de cet élevage sur la maîtrise de la finition des agneaux d'herbe, le choix des béliers, l'accueil d'un chien de protection pour protéger son troupeau mais aussi ces questionnements sur l'utilisation de surfaces additionnelles pour plus d'autonomie fourragère.

Après 7 années de salariat, Laurence Pellenard a choisi de reprendre l'exploitation de M. Henri Plet. Avec l'appui du cédant et de son voisin, elle s'est installée sereinement sur une exploitation mixte. Malgré une conjoncture complexe, sécheresse estivale à répétition, arrivée du loup dans notre région, cette éleveuse se questionne et cherche des solutions notamment en ayant rejoint un GIEE sur le département. Nous la remercions de nous accueillir pour partager ensemble ses pratiques astucieuses.

La filière a besoin d'agneaux, à nous de réfléchir collectivement pour trouver des solutions permettant de faire vivre plus sereinement les éleveurs.

Alexandre SAUNIER

Eleveur ovin et

Président de la section ovine du comité régional d'élevage

Sommaire

UNE INSTALLATION HORS CADRE FAMILIAL REUSSIE	5
LA REPRISE DE L'OUTIL DE PRODUCTION EXISTANT	5
L'EVOLUTION DU SYSTEME DE PRODUCTION	6
LA CONDUITE DE L'ATELIER BOVIN ALLAITANT CHAROLAIS	6
UNE TROUPE DE BREBIS DE RACE LOURDE, TYPEE SUFFOLK	8
L'AMENAGEMENT DE POINTS D'EAU AU PATURAGE	11
LES EQUIPEMENTS POUR L'ATELIER OVIN	11
L'INTEGRATION DE CHIENS DE PROTECTION	11
A LA RECHERCHE DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU SYSTEME	12
ABREUVER AU PATURAGE SANS CONTRAINTES	13
DE L'EAU EN QUANTITE	13
DE L'EAU DE QUALITE	13
COMMENT VERIFIER QUE LES ANIMAUX SONT CORRECTEMENT HYDRATES ?	14
QUE FAIRE SI LES ANIMAUX SONT MAL HYDRATES ?	15
L'ABREUUREMENT AU PATURAGE	15
MAITRISER LA FINITION DES AGNEAUX D'HERBE	17
LA CONDUITE DES AGNEAUX AVANT SEVRAGE	17
LA FINITION DES AGNEAUX A L'HERBE APRES SEVRAGE	18
LA FINITION DES AGNEAUX D'HERBE EN BERGERIE APRES SEVRAGE	19
PRATIQUES DE LAURENCE PELLENARD	22
CHOISIR LE BON BELIER POUR REpondre A LA FILIERE	23
CHOISIR UN BELIER SELON SES OBJECTIFS DE SELECTION	23
ZOOM SUR LES PROGRAMMES DE SELECTION DES RACES BOUCHERES	23
COMMENT LIRE UN CARTON ?	24
POUR QUELLE PRODUCTION D'AGNEAUX ?	24
PROTEGER SON TROUPEAU FACE AUX PREDATEURS	26
HISTORIQUE DES DOMMAGES EN TERRITOIRE BOURGUIGNON	26
MESURE 7.6 DU DISPOSITIF DE PROTECTION AUX TROUPEAUX	28
LES MOYENS DE PROTECTION FINANÇABLES DANS LE CADRE DE LA MESURE 7.6.4 DU PDR BOURGOGNE	30
QUE FAIRE EN CAS D'ATTAQUE ?	34
PRESERVER SA SANTE AVEC 400 BREBIS	36
LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES, NOM DE CODE TMS	36
CONNAITRE LES FACTEURS AGGRAVANTS	36
METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE PREVENTION SANTE	37
AVANCER COLLECTIVEMENT AU SEIN D'UN GIEE	38
CREATION D'UN GIEE OVIN EN SAONE-ET-LOIRE : SECLIMO (SEGMENTATION, CLIMAT, OVIN)	38
UN GIEE BASE SUR 3 AXES DE TRAVAIL	39
EXEMPLES D' ACTIONS PREVUES SUR LA VALORISATION DES AGNEAUX	39

Une installation hors cadre familial réussie

Christophe RAINON, Chambre d'agriculture de la Nièvre, christophe.rainon@nievre.chambagri.fr

Arrivé en fin de carrière, sans successeur et ayant à cœur de transmettre son exploitation, Henri PLET s'inscrit au Répertoire Départ Installation.

De son côté, Laurence Pellenard, après 7 années de salariat, désire s'installer. Son projet de reprise d'une exploitation bovine allaitante ne peut pas aboutir en raison des importants investissements. Elle visite alors l'exploitation de M. Plet et revoit son projet d'installation initial. La reprise de cette exploitation mixte ovins dominants – bovins est possible car « le capital est plus facilement accessible ».

Laurence Pellenard se renseigne alors sur la production ovine, même si elle garde un souvenir mitigé des 80 brebis présentes sur l'exploitation de ses parents.

Au printemps 2015, elle effectue une partie de l'agnelage avec le cédant « pour voir comment ça se passe avec 350 brebis » tout en formalisant son installation qui devient effective au 11 novembre de la même année.

Elle reprend donc 84 ha de SAU :

- 76 ha de SFP dont 5 % de prairie temporaire
- 8 ha de culture en triticales et orge d'hiver sur les sols limoneux-argileux et limoneux-sableux.

Son ancien voisin André Lambert et Henri Plet restent toujours de bons conseils.

La reprise de l'outil de production existant

Laurence a bénéficié des investissements en bâtiments réalisés par le cédant, dont la construction de la stabulation en 2003 et de la bergerie en 2007. Depuis, elle a mis aux normes la gestion des effluents de l'étable entravée par la pose d'une citerne souple à lisier pour un montant de 25 134 € aidé à hauteur de 11 386 €.

370 000 € HT d'investissements réalisés à l'installation :

Investissements	Coût (HT)
Terrain	20 000 €
Bâtiments	150 000 €
Matériel	76 230 €
Cheptel Bovins	57 360 €
Cheptel Ovins	47 700 €
Reprise des stocks	12 000 €
Parts sociales	1 215 €
Honoraire notaire	4 100 €

Hormis la mise aux normes, 10 000 € HT d'investissements en matériels divers et équipements d'élevage (aménagement de l'abreuvement dans les prés) ont été réalisés les 3 années suivantes.

L'évolution du système de production

Concernant la production ovine, la race Suffolk a été introduite par la voie mâle dès la lutte de l'automne 2015. Selon l'éleveuse, cette race est intéressante au niveau croissance, prolificité et production laitière. L'acquisition de béliers avec un index positif dans les 3 précédents critères se fait auprès d'élevages inscrits.

La conduite des veaux et agneaux est aussi différente de celle de son prédécesseur « mon objectif est de commercialiser les animaux plus tôt ».

Elle a aussi décidé de vendre dès son installation à un groupement de producteurs. Du coup, l'âge des agneaux à la vente doit respecter le cahier de charges des Signes Officiels de Qualité. « Je ne me voyais pas partir au marché au cadran par rapport à mes jeunes enfants et je voulais être accompagnée au début pour le tri des agneaux afin de sécuriser la vente ».

L'éleveuse n'a pas trop fait de changement dans l'alimentation les 2 premières années. Par sécurité, les veaux et agneaux sont complétés avec de l'aliment complet. Quant aux autres catégories, elles sont nourries avec un mélange céréales + tourteau de colza + CMV.

Le cédant conduisait de façon strictement séparée les bovins et ovins au pâturage. Dès 2016, le pâturage mixte est mis en place. Les brebis ne sont pas mélangées avec les vaches suitées pour éviter leurs entrées dans le nourrisseur des veaux mais elles passent sur les parcelles après les vaches.

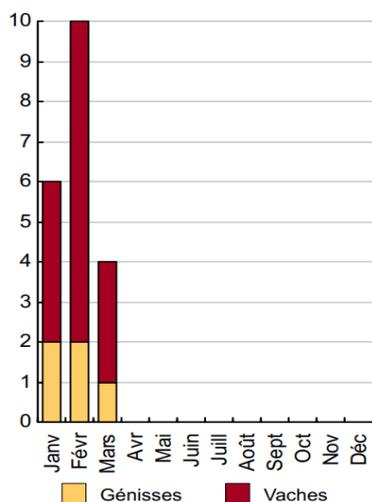
Une fois les veaux sevrés ou vendus, le pâturage mixte et simultané est instauré.

Au printemps, les brebis suitées pâturent avec les génisses de renouvellement.

Un fil électrique, installé autour des nourrisseurs à agneaux situés à l'entrée de la parcelle, empêche également aux génisses de sortir quand les brebis sont manipulées.

La conduite de l'atelier bovin allaitant charolais

Avec 90 % de productivité numérique en moyenne sur 4 ans, les résultats de reproduction sont corrects. Les vêlages sont groupés en début d'année, avant le pic des agnelages comme l'indique le graphique 1.



Graphique 1 : Répartition des vêlages

Le choix du taureau est guidé par la valeur laitière, la croissance, la rectitude de sa ligne de dos et le développement de son bassin.

Laurence s'est écartée un peu de l'aspect « conformation » du troupeau repris tout en conservant des vaches lourdes.

Se posant la question de l'intérêt de posséder un seul taureau pour assurer la reproduction, elle a réalisé quelques inséminations animales en 2019 au coup par coup sur 8 génisses avec un taureau en vèlage facile et 6 vaches.

En 2020, 8 génisses de 2 ans et une génisse d'un an ont été inséminées.

Du fait d'un nombre important de mâles nés en 2019, Laurence a complété son effectif de génisses de renouvellement par l'achat de 3 laitones limousines car « j'ai beaucoup travaillé auparavant avec des éleveurs de cette race ».

Le nombre de vèlages a baissé un peu depuis l'installation.

« 20 – 25 vaches + 400 brebis, c'est une limite humaine ! »

Vente de broutards, laitones et vaches finies

La conduite des vaches de réforme dépend de leurs résultats de reproduction :

- Les constats de gestation sont réalisés 35 à 40 jours après le retrait du taureau ou de l'IA.
- Les génisses vides sont systématiquement engraisées.
- Les vaches vides suitées sont engraisées avec leurs veaux à l'auge.

L'objectif est de vendre rapidement les réformes après le constat de gestation, souvent la mère et le veau sont commercialisés en même temps.

Lorsqu'une vache perd son veau au vèlage, elle est engraisée dans la foulée.

Les principales ventes en 2019 :

Catégories	Nombre	Poids moyen	Prix moyen	Prix / kg
Broutards	10	400 kg vif	1 020 €	2,55 € / kg vif
Laitones	4	330 kg vif	873 €	2,65 € / kg vif
Génisses finies 24-30 mois	3	420 kgc	1 639 €	3,90 € / kgc
Vaches de réforme finies	7	444 kgc	1 543 €	3,47 € / kgc

Conduite sanitaire du troupeau bovin

L'éleveuse vise avant tout le préventif en faisant des coprologies. Elle constate ainsi une diminution du traitement des vaches.

Les coprologies sont réalisées 3 semaines après la rentrée en bâtiment (fin décembre) et une fois dans l'hiver (en février).

Une de plus est pratiquée en été pour la jeune génération.

Les veaux sont seulement vaccinés contre l'entérotaxémie à la mise à l'herbe.

Ils reçoivent 1 cc d'Ivermectine contre les poux et sont traités en général avec du Lévamisole par voie orale en septembre.

Une troupe de brebis de race lourde, typée Suffolk

La troupe de brebis croisées Texel-Mouton Charollais reprise au cédant a progressivement basculé en Suffolk avec l'utilisation de béliers de cette race.

Une seule période de mises bas par an au printemps

428 femelles sont destinées à la reproduction pour la campagne 2019.

131 brebis réparties en 2 lots ont été mises en lutte le 21 septembre 2018. Un troisième lot de 64 brebis a été lutté 10 jours plus tard puis deux autres lots de 61 brebis ont suivi chacun à une semaine d'intervalle.

Les agnelles réparties en 2 lots ont été luttées à partir du 28 octobre 2018.

Chaque lot est mis à la lutte avec 2 à 3 béliers (soit un ratio de 25 à 30 brebis par bélier).

Un flushing est débuté 3 semaines avant la lutte, les brebis reçoivent :

- 500 g d'un mélange 2/3 céréales - 1/3 tourteau de colza,
- Une cure d'oligoéléments et d'un hépato-protecteur est prolongée par un apport de CMV jusqu'à l'arrêt du flushing, 4 semaines après le début de lutte.

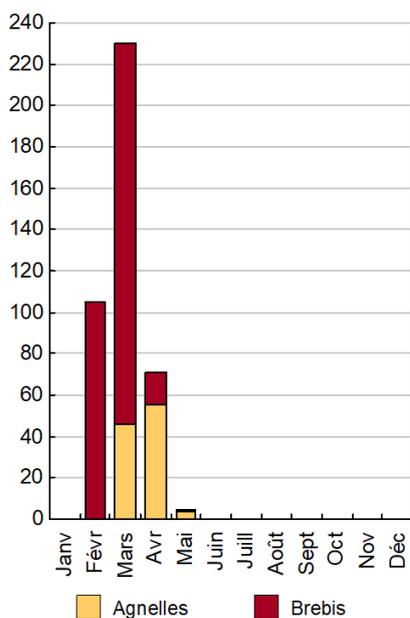
Un constat de gestation est pratiqué sur les brebis à partir de fin novembre pour les premiers lots et les agnelles au 10 janvier.

Les brebis vides et les agnelles vides les moins développées sont vendues dans la foulée.

Les premières brebis rentrent en bergerie en janvier.

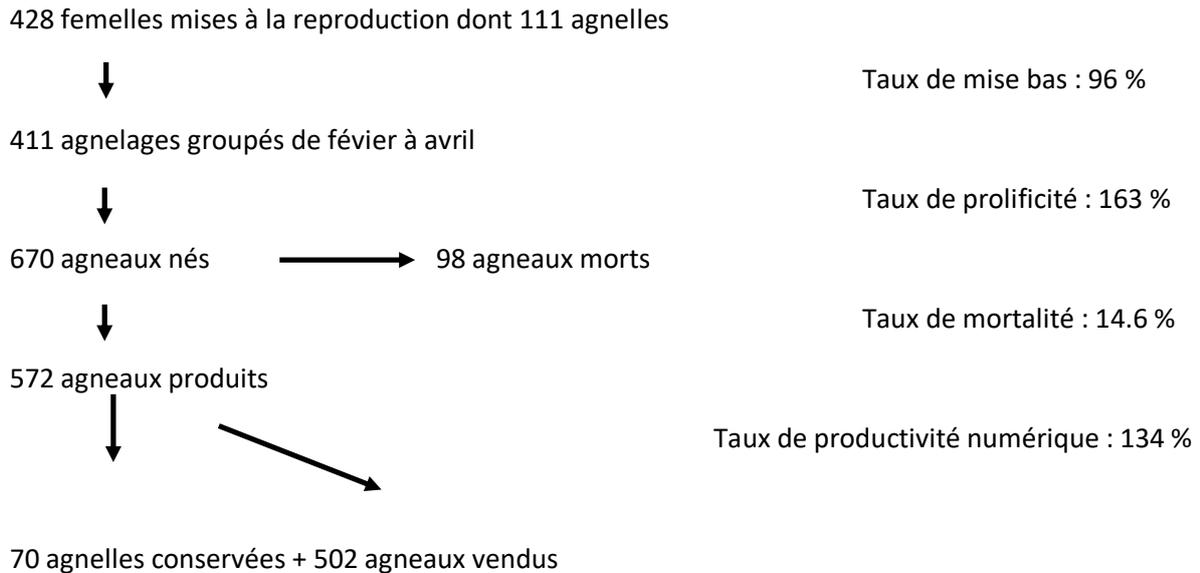
Les autres entrent 15 jours à 3 semaines avant la mise bas en fonction de la place en bâtiment. En général, c'est la naissance du 1^{er} agneau en extérieur qui conditionne la rentrée en bergerie du lot.

Une productivité numérique satisfaisante



Les agnelages s'étalent de février à avril, comme le montre le graphique 2. Avec une telle conduite de la reproduction, la productivité numérique atteint 134%.

Graphique 2 : Répartition des agnelages



Une consommation d'aliment qui s'est envolée avec les sécheresses

Avec environ 170 kg de concentrés par brebis (EMP), la consommation d'aliment était cohérente les 2 premières années avec le niveau de production des brebis. Depuis, celle-ci a augmenté de près de 50 % suite aux sécheresses consécutives.

Laurence apporte un CMV systématiquement, s'il y a distribution d'une ration au pré comme en bergerie.

« J'évite les variations dans la complémentation minérale pour que les brebis fassent moins le yoyo, qu'elles soient moins stressées et qu'elles luttent plus efficacement contre les parasites ».

Du sel pur est mis à disposition toute l'année.

Laurence a triplé la surface en prairies temporaires (PT) en 5 ans pour cultiver des mélanges dont on peut choisir les espèces semées ainsi que leur proportion au semis.

Elle a semé des PT à base de 30 % de légumineuses adaptées à la fauche comme à la pâture et résistantes à la sécheresse.

Des frais vétérinaires à bon escient

Comme pour les bovins, Laurence réalise aussi des coprologies sur les brebis, en juillet, avant la lutte pour vérifier leur niveau d'infestation parasitaire et en décembre.

Une autopsie annuelle permet également de vérifier la présence ou l'absence des parasites.

Les traitements sur les brebis peuvent se répartir ainsi sur l'année :

- Moxydectine orale en juillet
- Albendazole si présence de petites douves en fin d'été
- Albendazole ou seulement Lévamisolé s'il n'y a pas de petites douves en hiver.

Les brebis sont vaccinées contre l'entéro-toxémie un mois avant la mise bas.

« Pour les soins, j'ai transposé mes connaissances en bovin mais il faut réagir deux fois plus vite avec les moutons ».

La conduite des agneaux

Les agneaux sont complétés dès l'âge de 3 semaines avec un aliment complet du commerce.

L'âge moyen à la vente des agneaux est de 139 jours en 2019, pour un poids moyen de 19.6 kg de carcasse et un prix moyen de 119 €.

Leur conduite sanitaire se résume ainsi :

- à environ 45 jours, traitement systématique au Lévamisole contre les strongles et 1^{ère} injection de vaccin contre l'entérotaxémie.
- 1,5 mois après la mise à l'herbe, traitement avec du Praziquantel contre le tænia et rappel du vaccin.

Après sevrage, à l'âge d'environ 4 mois (début juin pour les premiers agneaux), une coprologie oriente le traitement avec du Lévamisole ou Fenbendazole s'il y a présence de tænia.

La conduite des agnelles

A la naissance, l'éleveuse pose un élastique aux femelles les plus conformées nées doubles.

Au sevrage, elle garde les sujets typés Suffolk qui pèsent au minimum 35 kg.

Le logiciel de gestion de troupeau Ovitel® l'aide à repérer celles issues de brebis avec une carrière productive.

Après sevrage, elles sont tondues et complétées à hauteur de 500 g d'aliments complet agneaux pour les familiariser à l'herbe.

Toujours privilégiées par rapport aux brebis, les 80 à 100 agnelles pâturent 10 ha de prairies temporaires après la fauche en priorité.

La complémentation varie en fonction de la disponibilité en herbe et un flushing est réalisé à l'aide de 700 à 800 g de concentré.

A partir de décembre, 300 g de concentré sont apportés. La quantité est augmentée progressivement et varie en fonction de la pousse de l'herbe pour atteindre 1 kg avant agnelage.

Après agnelage, la complémentation, qui atteint 1,2 kg pour les mères de doubles, se poursuit jusqu'à début mai en fonction de l'herbe disponible.

Concernant le sanitaire, les jeunes agnelles sont traitées 1 mois après le sevrage avec du Fenbendazole et en fin d'été, si besoin, contre les œstres avec de l'Ivermectine

Une coprologie est réalisée en octobre et en début d'année.

Souvent un traitement avec un produit à base d'Albendazole est administré avant agnelage.

Cette conduite participe aux bons résultats de reproduction des agnelles : 90 % de fertilité, et 135 % de prolificité en moyenne sur 4 ans.

L'aménagement de points d'eau au pâturage

Face à l'assèchement temporaire de certains puits et de « la Somme », Laurence a aménagé des points d'abreuvement dans les parcelles avec des bacs à niveau constant alimentés par des tuyaux partant des puits ou compteurs et déroulés au pied des haies.

Cette réalisation, estimée à 3 000 €, supprime l'astreinte journalière de distribution d'eau.

Les équipements pour l'atelier ovin

Le parc de contention, acheté d'occasion, est utilisé pour le tri et la tonte.



Une bascule sert à peser :

- les agneaux de boucherie. A un poids de 38 kgv, ils sont aussi palpés pour vérifier leur état de finition,
- les brebis de réformes,
- les agnelles de renouvellement au sevrage (en 2020, poids de 33 à 53 kgv avec une moyenne à plus de 40 kgv à 120 jours) et à la mise en lutte,
- lors d'un traitement antiparasitaire pour ajuster les doses de traitement.

L'intégration de chiens de protection

L'éleveuse a eu l'opportunité d'acquérir, en 2019, un Mâtin Espagnol, Pépita. Cet achat a été décidé pour anticiper la venue du loup, sachant qu'il faut du temps pour avoir un chien efficace.

Pirate, un chien de montagne des Pyrénées, est arrivé en janvier 2020 pour tenir compagnie à Pépita et aussi être plus efficace à deux.

Chacun a son rôle en cas d'alerte. Pépita garde les femelles regroupées tandis que Pirate « *fait les extérieurs* ».



A la recherche de l'autonomie alimentaire du système

Depuis la sécheresse de 2018, les besoins en fourrage de l'exploitation ont augmenté de 50 % et ceux en concentré de presque autant.

Pour pallier à cette perte d'autonomie fourragère qui devient récurrente, l'éleveuse a pour idée de reprendre des surfaces supplémentaires. Fin 2020, ce projet va enfin se concrétiser via la location de 87 ha de prairies en zone Natura 2000 situées en bord de Loire, à une dizaine de kilomètres de l'exploitation.

Cette surface supplémentaire permettra de :

- décharger la surface au printemps pour réaliser plus de stock fourrager,
- augmenter la surface de pâturage à l'automne et en hiver pour diminuer la consommation de fourrages et laisser reposer les surfaces du site de l'exploitation.

Cette opportunité de reprise de foncier certes avec une faible valeur agronomique mais avec un niveau de fermage très limité permettra à l'éleveuse de maintenir ces deux troupeaux sans investissements supplémentaires (foncier, bâtiments).

Abreuver au pâturage sans contraintes

Laurent SOLAS, Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, Isolas@sl.chambagri.fr

L'abreuvement des animaux est un facteur important qui conditionne grandement les performances des animaux. Il est vital d'assurer l'approvisionnement en eau des animaux à la fois en quantité et en qualité en tentant de limiter les contraintes surtout pendant les périodes de pâturage où l'approvisionnement en eau peut être très chronophage.

De l'eau en quantité

L'eau est le 1^{er} aliment de la brebis. La consommation en eau d'une brebis varie du simple au double selon qu'elle est à l'entretien ou suitée. Un agneau peut consommer jusqu'à 3 litres d'eau par jour en plein été.

Différents facteurs influent sur la consommation d'eau par les bovins et ovins :

- la température extérieure et le degré d'humidité : l'ingestion d'eau augmente lorsque la température est en hausse
- la température de l'eau : il est préférable de donner aux animaux une eau comprise entre 8 et 14 °C.
- le stade physiologique de l'animal. En période de lactation, les besoins sont supérieurs.
- le type d'alimentation sec ou humide. Au printemps, les besoins en eau sont inférieurs aux références dans le tableau 1. Plus l'été approche, plus les besoins sont importants.

QUANTITÉS D'EAU APPROXIMATIVES CONSOMMÉES PAR ANIMAL en litres par kg de matière sèche ingérée (MS)

Température extérieure	< 15 °C	25 °C	30 °C
Brebis à l'entretien	2 à 2,5 l/kg	3 à 3,5 l/kg	4 à 5 l/kg
Brebis en lactation (le 1 ^{er} mois)	4 à 4,5 l/kg	6 à 6,5 l/kg	8 à 9 l/kg
Brebis en lactation (après le 1 ^{er} mois)	3 à 4 l/kg	4,5 à 6 l/kg	6 à 8 l/kg
Agneaux en finition	2 l/kg	3 l/kg	4 l/kg

Source : INRA

Tableau 1 : Quantités d'eau approximatives consommées par animal en litre par kg de MS ingérée

De l'eau de qualité

L'eau d'abreuvement peut être à l'origine de transmission de virus ou bactéries. L'eau doit répondre à des recommandations et non à des normes sous peine de générer des problèmes de reproduction, de mortalité. Si l'eau du réseau ne présente pas de problème, cela n'est pas le cas des autres sources d'approvisionnement. Il est nécessaire de faire analyser l'eau au moins une fois par an pour voir si l'eau mis à disposition des animaux est potable.

D'un point de vu chimique, l'eau devra :

- Etre sans odeur,
- Avoir un pH entre 6 et 7
- Avoir une dureté (Ca-Mg) inférieur à 10°
- Avoir un RH2 entre 22 et 28
- Avoir une teneur en Chlore < 0,1 ppm

D'un point de vu bactériologique, Il est recommandé l'absence totale de germes d'origine fécale. Lorsque les animaux s'abreuvent directement en cours d'eau, la présence de faune sauvage peut être source de contamination (Ragondins,...).

- Bactéries coliformes : 0 / 100 ml <i>Risques</i> : diarrhées, baisse consommation aliment, hausse mortalité
- Coliformes fécaux : 0 / 100 ml <i>Risques</i> : diarrhées, baisse consommation aliment, hausse mortalité
- Escherichia coli : 0/100 ml
- Entérocoques : 0/100ml
- Algues bleues – vertes : 0 Présence : toxines pour système nerveux

Figure 1 : Qualité bactériologique de l'eau (Source : GDS 46)

Comment vérifier que les animaux sont correctement hydratés ?

Le premier point à vérifier c'est la quantité d'eau bue par les animaux. L'installation de compteur d'eau permet d'avoir une idée très précise de la quantité consommée quotidiennement par les animaux et de vérifier si les besoins en eau sont couverts. Cette méthode est peu couteuse et rapide. Lorsqu'il n'y a pas de compteur installé dans les bâtiments et surtout pour vérifier si les animaux sont bien hydratés pendant le pâturage, il est possible de vérifier la densité urinaire à l'aide d'un réfractomètre. Pour cela il suffit de prélever l'urine d'un échantillon représentatif d'animaux et de mesurer à l'aide du réfractomètre la densité urinaire (cf. figure 2). Les résultats sont instantanés.

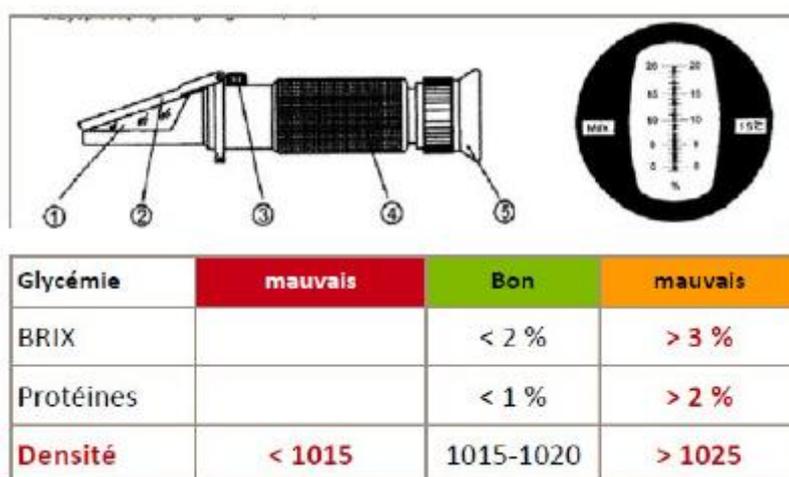


Figure 2 : Mesures de l'urine en ferme avec un réfractomètre – (Source : NBVC)

Que faire si les animaux sont mal hydratés ?

Dans un premier temps il est nécessaire de vérifier :

- le nombre d'abreuvoir (1 à 2 abreuvoirs par lot pour 40 à 50 brebis),
- leur hauteur (70 à 80 cm pour les brebis, 40 cm pour les agneaux),
- le type d'abreuvoir,
- le débit,
- la propreté des abreuvoirs,
- la présence de sel (nécessaire pour que l'eau puisse rentrer dans les cellules)
- la présence de courant parasite (mesure faite à l'aide d'un voltmètre <150mv idéal de 50 à 100 mv). Pour éviter la présence de courant parasite, il est nécessaire d'avoir une bonne mise à la terre du bâtiment et des abreuvoirs, mais aussi de faire attention au positionnement des postes de clôture électrique.

Dans un second temps, de rechercher l'origine de l'eau :

- Eau du réseau : c'est une eau qui est disponible en quantité, propre, généralement fraîche, de très bonne qualité bactérienne. Par contre, elle peut avoir un goût de Chlore et son coût est loin d'être négligeable. Attention, lorsque l'on est situé en fin de réseau, il est possible d'avoir des pressions insuffisantes ou irrégulières qui pénaliseront l'abreuvement des animaux ou le fonctionnement de certains matériels (ex : louve).
- Forage dans les nappes profondes : En général l'eau est disponible en quantité, fraîche mais nécessite des infrastructures lourdes et onéreuses et la mise en place d'un périmètre de protection pour préserver la qualité bactériologique.
- Récupération des eaux de pluie : Un mètre carré de toiture permet de récupérer de 0,6 à 1,5 mètre cube d'eau mais sa qualité est incertaine et fonction des matériaux de toiture utilisés (Amiante, Plomb,...) et doit dans la plus part des cas nécessiter un traitement avant d'être distribué aux animaux.
- Les cours d'eau et les marres : Attention à la réglementation qui dans certains cas n'autorise pas l'accès direct des animaux aux cours d'eau et la présence de faune sauvage (Ragondins,...) peut être source de contamination bactérienne.

L'abreuvement au pâturage

L'abreuvement au pâturage peut engendrer des coûts et des temps de travaux très importants (pouvant dépasser 10 000€/an – 17€/UGB/an – 2,55 €/brebis/an). Plusieurs techniques sont possibles pour mettre de l'eau à disposition dans les prairies mais avant de faire des travaux, il est nécessaire de consulter la réglementation (Police de l'eau) :

- Le captage de source : cette technique est non soumise à déclaration si la surface de zone humide captée est inférieure à 1 000 m². C'est une technique peu coûteuse mais qui est fortement dépendante de la régularité de la source.
- Le forage : afin d'amortir les coûts, il est nécessaire de réserver cette technique pour un groupe de parcelles et nécessite une déclaration en mairie.
- Les gués abreuvoir : ce sont des installations à déclaration obligatoire qui nécessitent de lourds travaux de terrassement, réservées souvent aux cours d'eau à fond rocheux avec faible variation de débit.

- Rénovation de l'existant : des forages et/ou des captages de sources ont été effectués par le passé. La rénovation de ces infrastructures est souvent peu onéreuse et moins contraintes au niveau réglementaire.

La distribution de l'eau dans les parcelles peut se faire ensuite :

- par gravité en disposant des bacs dans différentes parcelles,
- à l'aide d'une pompe solaire,
- d'une éolienne.



Maîtriser la finition des agneaux d'herbe

Aurore GERARD, Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, aureore.gerard@cote-dor.chambagri.fr
Christophe RAINON, Chambre d'agriculture de la Nièvre, christophe.rainon@nievre.chambagri.fr

La conduite des agneaux avant sevrage

La vente des agneaux d'herbe avant sevrage est étroitement liée au bon démarrage de leur croissance avec des mères laitières qui ont bénéficié d'herbe de qualité en quantité suffisante.

Le sevrage concerne alors une part variable des agneaux dépendante de la conduite sous les mères (alimentation des mères en début de lactation, prolificité, complémentation des agneaux ou non sous les mères et déparasitage) et de la quantité d'herbe disponible.

Cette proportion d'agneaux à finir après sevrage sera plus importante pour des agnelages d'avril – mai. Le manque d'herbe précoce, lorsque les brebis sont en milieu de lactation, oblige alors à adapter sa conduite.

Dans le cas où les agneaux après sevrage sont finis avec du concentré, un apport débuté le dernier mois sous les mères, prépare leur transition alimentaire lors de la rentrée en bergerie. Leur consommation en concentrés, souvent très hétérogène d'un animal à l'autre, varie en fonction de la disponibilité et de la qualité de l'herbe et reste souvent trop faible pour éviter cette transition.

A la rentrée en bergerie, la distribution de concentré pourra être à volonté si la consommation de concentré est supérieure à 500 g par jour la dernière semaine avant sevrage.



Quand sevrer ?

L'herbe disponible, mais aussi le choix de la période et du mode de commercialisation des agneaux, orientent la décision de sevrer tout comme la conduite après sevrage.

En système herbager, il est courant de privilégier des lactations longues et donc de sevrer vers 120 jours afin que les agneaux profitent au maximum du lait de leurs mères.

L'objectif est d'obtenir un poids vif de 30 kg au sevrage. Plus un agneau est lourd au sevrage, mieux il valorise l'herbe lors de sa finition.

Si les conditions climatiques sont défavorables, un sevrage plus précoce est à envisager.

La finition des agneaux à l'herbe après sevrage

Les besoins des agneaux en finition varient en fonction du sexe, du GMQ et du type génétique.

Les besoins énergétiques augmentent rapidement avec le poids, oscillant entre 0,8 et 1,5 UFV, ceux en azote restent à peu près constants pour une même vitesse de croissance, soit de 100 à 110 g de PDI par jour.

Quel type de prairie ?

Les repousses de 5 à 10 cm de prairies temporaires ou naturelles riches en légumineuses peuvent répondre aux besoins des agneaux grâce à leur valeur alimentaire indiquée dans la figure 3.

Valeur alimentaire de quelques graminées et légumineuses pâturées au 2^e cycle (par kg de matière sèche)

ESPÈCES		UFV	PDIN (g)	PDIE (g)
Graminée	Ray-grass Anglais	0,92	113	98
	Ray-grass d'Italie	0,86	98	91
	Fétuque Elevée	0,77	101	88
	Dactyle	0,73	104	88
Légumineuse	Trèfle Blanc	0,92	138	103
	Trèfle violet	0,88	154	107
	Luzerne	0,75	139	98

Source: INRA, Doreau et al., 2016

Figure 3 : Valeur alimentaire de quelques graminées et légumineuses pâturées au 2^e cycle (par kg de matière sèche)

Le pâturage de luzerne ou trèfle violet pur est possible sur des repousses d'au moins 5-6 semaines (stade floraison) pour limiter les risques de météorisation.

Il faut assurer une transition sur une semaine en alternant le pâturage avec une prairie permanente et en faisant rentrer les agneaux « le ventre plein » sur la parcelle.



Exemples de mélanges possibles pour la finition
des agneaux à l'herbe (dose des semis par hectare) :

- 15 kg de Ray Grass Hybride + 10 kg de Trèfle Violet
- 15 kg de luzerne + 10 à 15 kg de Dactyle + 3 kg de Trèfle Violet

Faut-il compléter ?

Il est nécessaire de compléter l'alimentation des agneaux si :

- le chargement est supérieur à 20-25 agneaux par ha,
- les conditions ne sont pas favorables à la pousse de l'herbe,
- l'objectif est de finir rapidement les agneaux.

L'apport de concentré à l'herbe facilite la transition pour les agneaux qui seraient finis en bergerie.

Avec quel concentré ?

L'apport d'environ 300 g de céréales ou d'un aliment complet suffit à la couverture des besoins.

La finition des agneaux d'herbe en bergerie après sevrage

Combien de temps faut-il compter pour réaliser une transition alimentaire ?

Il faut environ un mois pour que le système digestif de l'agneau soit habitué au nouveau régime alimentaire si les agneaux n'étaient pas complétés avant le sevrage ou bien consommaient moins de 500 g par jour de concentré.

Les agneaux passent d'un régime lacté à base de cellulose à un régime sec et riche en amidon.

Une lente augmentation des quantités de concentré est indispensable.

En commençant à un niveau de 50 g par agneau et par jour, lorsque les agneaux n'ont pas reçu d'aliment avant le sevrage, le concentré est augmenté très progressivement par palier de 100 g.

Cette période d'adaptation peut durer de 2 à 3 semaines avec un aliment complet et 1 à 2 semaines de plus avec un aliment fermier, plus acidogène.

L'utilisation d'un aliment riche en cellulose permet une transition plus courte.

Avec quel fourrage peut-on réaliser cette transition ?

A la rentrée en bergerie, le fourrage représente la plus grande partie de la ration. Le foin se rapprochant de l'herbe, il est bien consommé, ce qui n'est pas le cas de la paille. Elle n'est pas adaptée aux agneaux d'herbe pour réaliser une transition optimale.

Pour faciliter la transition alimentaire, seul le fourrage est apporté les deux jours qui suivent la rentrée en bergerie. Puis, le concentré est introduit à la ration.

Si le foin est de mauvaise qualité, mieux vaut privilégier une bonne paille plus appétente pour assurer la rumination des agneaux.

Si possible, proposez les deux fourrages aux agneaux qui choisiront eux-mêmes !

Peut-on ajouter du bicarbonate de soude pour éviter les risques d'acidose ?

Un apport de 5 à 10 g de bicarbonate de soude par agneau et par jour pendant la transition limite les risques d'acidose mais ne les supprime pas.

Quel aliment utiliser ?

Les valeurs alimentaires du concentré par kg brut doivent se situer entre 0.85 et 1 UFV et 100 à 120 g de PDI s'il est utilisé avec un foin.

Une céréale seule suffit avec un fourrage de légumineuses pures.

- **Un aliment complet du commerce**

Tous les aliments peuvent être utilisés (aliment complet ou mélange fermier) à partir du moment où leurs valeurs alimentaires correspondent aux besoins des agneaux et qu'ils ne présentent pas de toxicité (cuivre). L'aliment du commerce permet de limiter les risques d'acidose pour les agneaux alimentés en libre-service, il est souvent préféré à un mélange fermier.

- **Un mélange fermier**

Il est plus acidogène en particulier quand la proportion de céréales est élevée et avec des céréales particulièrement acidogène comme le blé (maximum 40 % de blé dans une ration).

Le mélange de céréales n'a aucun intérêt.

Les céréales sont distribuées en grain entier et doivent être associées à une source d'azote au choix :

- Un complémentaire azoté et minéral du commerce,
- Un tourteau de soja ou de colza,
- Un protéagineux, pois ou féverole, en grain entier.

Dans les deux derniers cas, apportez un minéral spécial agneau riche en calcium et en chlorure d'ammonium (non autorisé en Agriculture Biologique) pour éviter le risque de gravelle (lithiase urinaire).

Autre variante possible pour diminuer le coût de la ration en plus de limiter les problèmes d'acidose et de lithiase : 50% aliment complet (avec minéraux et chlorure) et 50% d'un mélange (½ orge – ½ pois).

- **Un méteil grain**

Il est important d'estimer sa valeur alimentaire à partir du tri à la main des différents constituants.

Puis, à l'aide des tables INRA et des différentes proportions obtenues, une approche des valeurs UFV et PDI est réalisée.

L'objectif est d'obtenir un méteil dosant au minimum 90 g de PDI et 16 % de MAT par kg brut.

Si ce n'est pas le cas, il faut ajouter une source de matière azotée.

Pour une ration complète, apporter un CMV « agneau », et distribuer tous les grains entiers.

- **Un fourrage de légumineuse + une céréale**

Il est possible de proposer aussi une ration avec un foin ou un enrubannage dont la consommation préférée sera les feuilles riches en azote.

Afin de réduire la durée de finition, un concentré azoté (complémentaire azoté, tourteau, protéagineux) peut être ajouté à la ration.

L'aspect sanitaire

Les strongles gastro intestinaux et le tænia sont les principaux parasites des jeunes agneaux qui engendrent une contreperformance des agneaux. L'entérotoxémie est une cause majeure de mortalité.

Un traitement contre la grande et la petite douve peut être nécessaire.

Des agneaux mal déparasités et une transition alimentaire mal adaptée sont les deux principaux problèmes rencontrés dans ces situations.

En cas de doute, ne pas hésiter à analyser des crottes fraîches d'agneaux, vérifier l'absence d'anneaux blancs de tænia dans les crottes, voire réaliser une autopsie.

Faut-il séparer les mâles des femelles ?

Plus facile à réaliser en bergerie qu'à l'herbe, la séparation permet d'adapter le rationnement à la spécificité de finition de chacun.

Quelle durée de finition ?

La transition alimentaire lors de la rentrée en bergerie allonge la durée de finition.

Les agneaux de 30 kg au sevrage à 120 jours se finissent en 6 semaines en moyenne.

Les agneaux de 25 kg se finiront en deux mois et demi minimum.

Il est judicieux de finir les agneaux maigres de plus de 40 kg en bergerie.

Faut-il les tondre ?

Il paraît opportun de tondre tous les agneaux qui pèsent moins de 30 kg et à qui il reste plus de 2 mois de finition pour encourager la reprise de poids.

Attention à l'abreuvement

Si la bergerie est équipée d'abreuvoirs à poussoir, une période d'apprentissage peut être nécessaire, certains agneaux ne trouvant pas l'eau.

La présence d'eau propre en quantité et de pierre de sel permet de réduire le risque de lithiase urinaire ou gravelle.

Pratiques de Laurence Pellenard

Les agneaux sont complétés dès l'âge de 3 semaines avec un aliment complet du commerce distribué en libre-service.

Après sevrage, ils pâturent une parcelle à proximité des bâtiments pour faciliter leur manipulation pour le tri et l'accès à l'eau.

La complémentation est poursuivie à l'aide de plusieurs nourrisseurs et des râteliers à foin sont installés pour pallier au manque d'herbe.

Cette pratique est une alternative à rentrer les agneaux en bergerie qui profitent ainsi en extérieur de l'ombre des arbres et de la baisse de température la nuit.

C'est aussi une économie de paille pour la litière.



Choisir le bon bélier pour répondre à la filière

Aline BONNOT, OS Mouton Charollais, mouton.charollais@orange.fr

Francis LEBLANC, SICAREV coop., francis.leblanc@sicarev.com

Le choix du ou des béliers dans une exploitation est un point clef car il va laisser de nombreux descendants qui devront répondre un maximum aux objectifs de production de l'élevage. Il est donc très important de choisir un bélier selon le phénotype recherché mais aussi selon ce qu'il va être capable de transmettre aux générations futures.

Choisir un bélier selon ses objectifs de sélection

Un élevage peut avoir besoin d'améliorer ses qualités bouchères si par exemple son boucher ou son acheteur lui demande des animaux plus conformés et/ou moins gras. Un autre élevage peut avoir besoin d'améliorer les qualités maternelles de son élevage pour disposer de brebis plus laitières ou plus prolifiques. La génétique peut répondre à ces attentes même s'il doit avoir conscience qu'il faut souvent plusieurs générations pour améliorer significativement les critères recherchés.

Les béliers « améliorateurs » dans un critère disposeront d'index supérieurs à 100. Il est toujours très important de concerter si possible les index des ascendants pour avoir un maximum de fiabilité car les index restent des estimations génétiques. Ils permettent de donner une indication sur un ou des caractères que l'animal peut transmettre à sa descendance, caractère qui ne se voit pas forcément en regardant l'animal (exemple Valeur laitière des brebis qu'il va produire).

Zoom sur les programmes de Sélection des races bouchères

Les bases de sélection de chaque race conduisent des programmes de sélection orientés par les demandes des utilisateurs afin de répondre au mieux aux besoins de la filière. Les races bouchères (Ile-de-France, Texel, Mouton Vendéen, Rouge de l'Ouest, Suffolk, Charollais) utilisent les stations de contrôles individuels par exemple comme un premier outil.

Les stations de contrôles individuels consistent à « tester » de jeunes mâles (âge d'entrée inférieur à 90 jours) sur leur potentiel de croissance (mesure de poids à intervalle régulier), et leur faculté à développer du muscle sans trop mettre de gras, tout en disposant tous du même environnement (nourriture, traitements sanitaires, conduite....), ce qui permet de distinguer les meilleures lignées génétiques puisque les performances réalisées s'expliqueront en majorité par le potentiel génétique de chaque animal.

Certaines races bouchères utilisent un outil complémentaire pour travailler encore plus précisément sur les qualités bouchères via le testage sur descendance. Celui-ci consiste à faire produire aux meilleurs béliers issus de stations de contrôles individuels, plusieurs descendants sur différents supports de brebis via insémination animale. Les descendants sont sevrés autour de 70 jours et allotés dans un même centre d'engraissement puis abattus à poids constant. A l'abattoir, une quinzaine de mesures viennent alors caractériser chaque carcasse (largeur, longueur, surface noix de côtelette, épaisseur gigot, gras interne, gras externe, etc.). Toutes ces données permettent au bout de 2 ans de distinguer les béliers Améliorateurs Boucherie qui seront ainsi qualifiés AMBO par les comités de Race.

Ce programme mené depuis les années 90, permet, de manière certaine, l'amélioration des carcasses pour les éleveurs utilisant les descendants de ces béliers AMBO depuis plusieurs générations, et ce sur n'importe quel support de brebis.



Comment lire un carton ?

FR 11111 11111
N° SCI-CE 000
Sexe mâle
Race 111 MOUTON
Groupe père 10

Certificat d'Origine et de Qualification
INRA
Date d'édition 18/05/2015

Organisme de sélection
INSTITUT DE L'ELEVAGE
Maison Nationale de l'Élevage
149, rue de Bercy
75012 PARIS 12

Date naissance 02/02/10
Reproduction monte naturelle
Naissance double
Élevage double (biberonné)

Génotype PRP arri/arr (prédit)
Génotype LAC3 L/+ (typage)

PAT30 158 hg
PAT70 319 hg
GMQ30-70 402 g/j

Qualification **RDM**
Agrément oui base (16/07/10)

Ascendants
Père FR 11111 22222 (A00) **RDC**

Prolificté	99	59
Valeur laitière	111	72
Croissance 30-70 j	100	92
IS maternel	102	65
IS station	115	54
IS testage boucher		

Qualités maternelles

15/04/2015	Index	CD
Prolificté	103	39
Valeur laitière	107	37
Croissance 30-70 j	109	62
IS maternel	106	38

Qualités bouchères

SCI 9502	Index	CD
PAT	91	35
Croissance	100	25
Gras	95	30
Conformation	101	39
IS station	93	**

Naisseur FR 11111111 - T1
Nom du naisseur
Adresse naisseur
Ville naisseur
Indice élevage A 00

Mère FR 22222 55555 (Y19) **MA**

Prolificté	102	59
Valeur laitière	104	72
IS maternel	103	67

Nb mises-bas 6
Nb agneaux 17

GPM FR 22222 66666 (V23) **RM**
GMM FR 22222 77777 (I87) **MA**

Index de synthèse pour les qualités maternelles
IS maternel : C'est la combinaison de l'index de prolificté, valeur laitière et la croissance 30-70. Cet index traduit les qualités maternelles de l'animal.
10% des animaux de la race ont 5 étoiles !

Index de synthèse pour les qualités bouchères
IS Station : Index de Synthèse SCI. Quand il est présent, cela signifie que le bélier est passé en Station de Contrôle Individuel. (moyenne à 100)

Index de synthèse pour le Testage Boucher
IS Testage Boucher : uniquement pour les béliers testés sur descendance.

Notion de Connexion
Elle apporte de la fiabilité aux index car elle traduit le fait qu'un élevage est comparable à un autre de la même race. Elle est acquise grâce aux performances des filles de béliers qui ont produit dans plusieurs élevages (béliers d'IA, béliers en copropriété...)

Un Index en base 100 c'est quoi ?
Un index est une estimation génétique d'un individu pour la valeur laitière ou la prolificté par exemple. La moyenne de la race est à 100 pour tous les index. Il n'y a dorénavant plus d'unités (exemple, avant g/j pour la valeur laitière). Les nouveaux repères se trouvent ci-contre. Ils sont les mêmes pour tous les index !

Un index toujours avec son CD
Le CD est le Coefficient de Détermination. Les index n'étant que des estimations de la valeur génétique d'un individu, il permet d'estimer sa précision. Le CD est compris entre 0 et 100. Plus il est proche de 100 plus l'index est fiable.



Pour quelle production d'agneaux ?

Pour produire des agneaux de qualité à l'état optimum d'engraissement, Laurence pèse les agneaux tous les 15 jours. Le poids vif n'est pas un critère mais un indicateur de vente. En effet, la variabilité entre les agneaux est importante, le risque de commercialiser des agneaux trop maigres ou trop couverts n'est pas négligeable. La pesée doit être complétée par une palpation individuelle des agneaux au niveau des reins ou dos pour évaluer sa finition et au toucher de la côte pour l'état d'engraissement.

Le choix du bélier est important pour produire des agneaux de boucherie de qualité. Privilégier un bélier de race à viande est essentiel pour garantir la conformation bouchère et une bonne croissance en phase d'élevage (au-delà de 30 jours) sans dépôt de gras. Plusieurs critères sont importants : le GMQ 30-70 et la conformation du candidat (index de conformation, de croissance et de gras).

Concrètement :

Pour Laurence Pellenard qui recherche du potentiel de croissance, de la prolificité et de la valeur laitière, il est primordial de choisir un bélier disposant d'index > 100 : pour l'index Valeur Laitière, l'index Prolificité et l'Index Croissance 30-70. Sur cette exploitation, le choix du bélier doit répondre à la production d'agneaux de boucherie mais aussi d'agnelles de renouvellement.

La présence d'ascendants ayant obtenu une qualification Recommandé Mixte [RDM] (bélier passé en Station avec un index synthèse SCI > 100 et une mère qualifié MA OU MB, c'est-à-dire amélioratrice en qualités maternelles) et/ou AMBO est un plus car elle garantirait aussi l'amélioration des carcasses.

Protéger son troupeau face aux prédateurs

Catherine BONIN, Chambre d'agriculture de l'Yonne, c.bonin@yonne.chambagri.fr

Rémi BAHADUR THAPA, Réseau des experts IDELE « chiens de protection des troupeaux »,
remi.bahadur@gmail.com

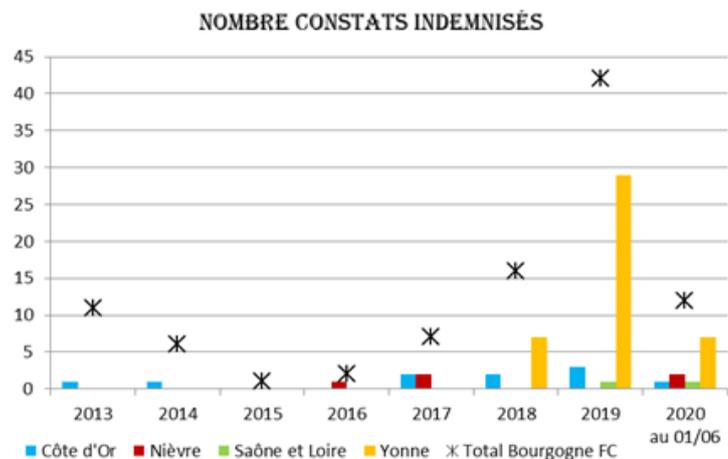
La prédation a des conséquences importantes en élevage ovin notamment dans des systèmes herbagers de plein air (renards, corbeaux ...). Depuis quelques années, on observe une augmentation des dommages liés aux grands prédateurs. Pour faire face à l'arrivée du loup sur nos territoires, les éleveurs doivent s'adapter et mettre en place des moyens de protection des troupeaux.

Lors de suspicion d'attaque, les éleveurs demandent l'intervention des agents de l'OFB (ex ONCFS) afin de réaliser un constat pour expertise. On observe une augmentation des constats réalisés et des retours d'expertise n'excluant pas le loup.

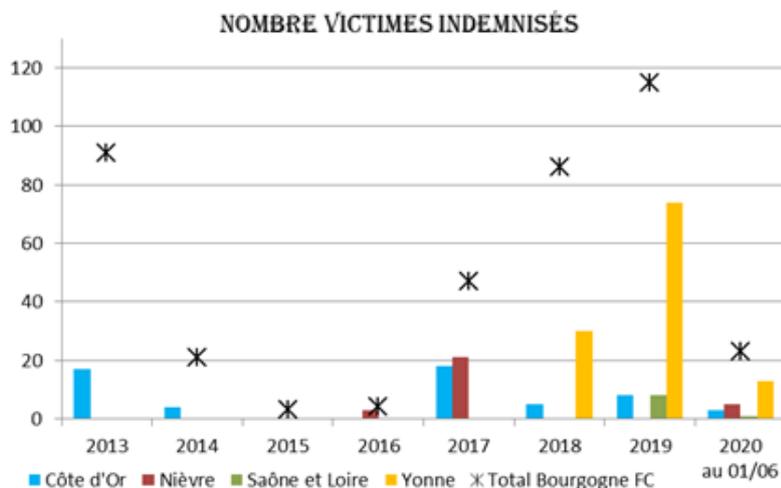
Historique des dommages en territoire Bourguignon

Les premiers constats sur la zone datent de 2013 en Côte-d'Or. Leur nombre s'est accentué depuis 2017, avec des attaques plus nombreuses et répétées notamment dans le département de l'Yonne.

Graphique 3 : nombre de constats indemnisés jusqu'au 01/06/2020



Source: DREAL Auvergne Rhône-Alpes



Graphique 4 : nombre de victimes indemnisées jusqu'au 1er juin 2020

Source: DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Pour accompagner les éleveurs dans la protection de leur troupeau, un arrêté préfectoral a été signé dans chaque département (**21** : 22/01/20 ; **89** : 24/01/20 ; **58** : 17/03/20 ; **71** : 15/05/20).

Il définit le cerclage à mettre en place selon les communes concernées par les attaques et permet de délimiter les zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation par le loup pour l'année en cours selon la figure 4.

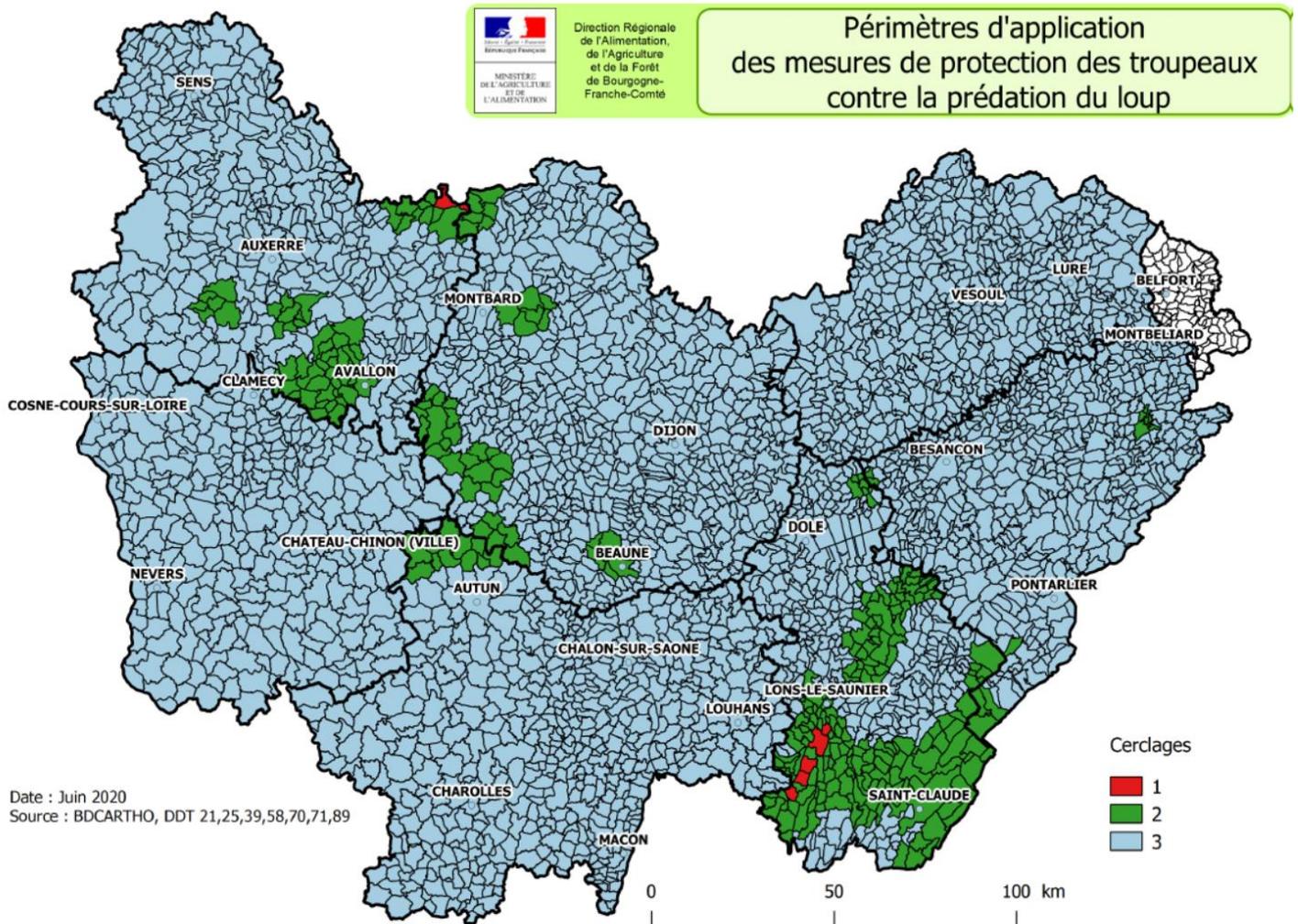


Figure 4 : Périmètres d'application des mesures de protection des troupeaux contre la prédation

Mesure 7.6 du dispositif de protection aux troupeaux

La mise en place de ces arrêtés permet aux éleveurs d'ovins et caprins d'accéder au dispositif de protection des troupeaux, co-financé par le Ministère de l'agriculture et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).



Programme de développement rural
PDR Bourgogne 2014-2020

DÉVELOPPEMENT RURAL PDR BOURGOGNE 2014-2020 MESURE 7.6.4 RELATIVE A LA PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION

Conditions d'éligibilités

Bénéficiaires : les éleveurs individuels exerçant une activité agricole ou sous forme sociétaire, gestionnaires collectifs d'estives (groupements pastoraux, associations foncières pastorales, collectivités locales), ainsi que les groupements d'employeurs et les associations d'éleveurs constituées juridiquement.

Eligibilité des troupeaux:

- ovins et/ou caprins composés d'au moins 25 animaux reproducteurs
(10 animaux reproducteurs en élevage laitier ou 50 animaux en pension)
- correctement identifiés et détenus en propriété
- paturant au moins :
 - **30 jours cumulés** de pâturage (consécutifs ou non) dans les communes en **cercle 0, 1 ou 2**
 - **90 jours cumulés** de pâturage (consécutifs ou non) dans les communes en **cercle 3**

*Animaux reproducteurs :
mâles et femelles > 1 an
ou les femelles < 1 an ayant mis bas au moins
une fois*

Actions de protection financées

- ⊕ option 1 : gardiennage renforcé/surveillance renforcée
- ⊕ option 2 : chiens de protection (achat, entretien, stérilisation, test de comportement)
- ⊕ option 3 : investissements matériels d'électrification et parcs électrifiés
- ⊕ option 4 : analyse de vulnérabilité
- ⊕ option 5 : accompagnement technique

	Conditions	Eligibilité
Cercle 1	durée de pâturage ≥ 30 jours cumulés (consécutifs ou non)	Toutes les options sont éligibles. Mettre en place au moins 2 des options 1 à 3 pour chaque lot
	durée de pâturage < 30 jours	Options éligibles : 2, 3 et 5 Mettre en place au moins 1 des options 2 et 3 pour chaque lot
Cercle 2	durée de pâturage ≥ 30 jours cumulés	Options éligibles : 2, 3 et 5 (accompagnement technique seulement chien de protection) Mettre en place au moins 1 des options 2 et 3 pour chaque lot <i>Les options 1 et 4 (sauf dérogation) ne sont pas éligibles.</i>
	durée de pâturage < 30 jours	Options éligibles : 2 et 5 (accompagnement technique seulement chien de protection)
Cercle 3	durée de pâturage ≥ 90 jours cumulés	Options éligibles : 2 et 5 (accompagnement technique seulement chien de protection) L'achat de parcs électrifiés nécessite de faire appel aux crédits d'urgence .

Modalités d'attribution de l'aide en fonction du mode de conduite et de la taille du troupeau

- *Le mode de conduite :*
 - Conduite en parcs :
pâturage dans enceintes clôturées en permanence
 - Conduite en gardiennage :
pâturage sur estives-parcours conduit par un berger
 - Conduite mixte
les 2 modes conduits alternativement ou simultanément
 - *La durée du pâturage* (tableau des options)
 - *La taille du troupeau :*
 - Effectif maximum détenu par l'éleveur durant minimum 45 jours consécutifs et pour lesquels des moyens de protection seront mis en œuvre (cas des pensions : jusqu'à 90 jours)
(ovins et caprins > 1 an sur la base de l'AO ou AC et ovins < 1 an figurant sur le carnet d'agnelage)
- Fixe le plafond des aides**

↓
Effectif protégé

Taux d'aide

Le taux d'aide est calculé sur les dépenses éligibles et variable selon les options de protection choisies

- **80 % de la dépense éligible**
 - gardiennage renforcé/surveillance renforcée
 - chiens de protection (achat, entretien, stérilisation)
 - investissements matériels d'électrification et parcs électrifiés
- **100 % de la dépense éligible**
 - test de comportement des chiens
 - analyse de vulnérabilité
 - accompagnement technique

Engagements à respecter par le demandeur

- Cercle 1 => 2 options de protection minimum à mettre en place
- Cercle 2 => 1 option de protection minimum à mettre en place
- Tenir un cahier de pâturage pour les éleveurs dans les cercles 1, 2 ou 3

Les moyens de protection finançables dans le cadre de la mesure 7.6.4 du PDR Bourgogne

Les moyens de protection les plus efficaces et dissuasifs, notamment lors de prédation par le loup sont les clôtures électrifiées et la mise en place de chien de protection dans le troupeau.

Les clôtures :

Le choix de clôtures se fait selon le niveau de prédation rencontré, le coût de la clôture à mettre en place et le temps d'utilisation (pâturage tournant ou fixe,...).

L'électrification est très importante lors de l'utilisation de clôtures fixes ou mobiles. Des règles techniques sont définies pour la mise en place des clôtures liées à la demande de financement de moyens de protection.

- Clôtures mobiles électrifiées :
 - Electrification minimum de 3 000 volts
 - Hauteur minimale de 80 cm

- Clôtures fixes électrifiées :
 - Electrification minimum de 3 000 volts
 - Hauteur minimale de 80 cm
 - Minimum de 4 fils

- Clôtures grillagées :
 - Electrification minimum de 3 000 volts
 - Hauteur minimale de 80 cm
 - Renforcement obligatoire avec minimum 2 fils dont un situé en bas de la clôture côté extérieur.

Le choix de la clôture va également dépendre de l'emprise de la végétation autour de la parcelle à protéger.

Les chiens de protection des troupeaux

Une prédation aux causes diverses

Les chiens de protection des troupeaux sont de plus en plus utilisés en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) pour lutter contre la prédation. Cette prédation des troupeaux ovins peut être de natures diverses : due aux grands prédateurs et notamment au loup, aux chiens divagants qui touchent un grand nombre d'exploitations de manière très aléatoire et enfin à la petite faune sauvage principalement chez les personnes pratiquant l'agnelage en extérieur (renards, blaireaux, corvidés...). Pour tous ces risques, les chiens de protection peuvent représenter une solution efficace pour limiter, voire faire cesser totalement cette prédation.

Un chien dissuasif et non agressif

Les qualités attendues d'un chien de protection sont :

- de l'attachement au troupeau = travail de fixation aux animaux

- de la loyauté = respect des bêtes dont il a la garde
- une aptitude à la protection = transfert de la protection territoriale à celle du troupeau
- de la socialisation = familiarisation à l'humain

Un chien compatible avec les autres usages de nos campagnes

Ce point est très important lorsque l'on veut mettre en place un chien au milieu d'activités humaines (accueil à la ferme, pâtures traversées par des chemins de randonnée, ...). En effet, nos exploitations sont rarement comparables à celles du fin fond des steppes de l'Anatolie ou du Caucase, il est rare d'avoir une exploitation perdue au milieu de nulle part, et le chien sera sûrement amené à croiser du public (ramasseurs de champignons, vététistes, chasseurs, ...).

Il s'agit pour le chien de tolérer l'humain tant qu'il ne porte pas atteinte à l'intégrité du troupeau. Ce travail de familiarisation est un travail d'équilibriste car il s'agit que « le chien ne réagisse pas de la même manière lorsqu'il est en face d'un groupe de randonneur ou face à une meute de loups » mais à l'inverse qu'il ne soit pas sur-sociabilisé à l'extrême, ce qui pourrait le faire quitter le troupeau pour lui préférer la présence d'un humain. Cette recherche « du juste milieu » va aussi fortement dépendre du caractère de base du chiot, à savoir si, au départ, il est très avenant envers l'Homme ou au contraire peureux et mal à l'aise en sa présence.

Une mise au troupeau pas si naturelle ni automatique

Ce moyen de protection nécessite tout de même des conditions de mise en place particulières et n'est pas adaptable à tous les contextes d'élevage. C'est pour cela que le choix d'introduire un chien sur son exploitation ne doit pas se faire à la légère et doit être le fruit d'une réflexion mûrie.

Avant même de chercher un chiot, il faut se poser une question primordiale :

Quelle est la meilleure période d'introduction du chiot dans mon système d'élevage ?

- *Quand je suis disponible et motivé,*
- *Quand j'ai un lot d'animaux en bergerie pour minimum 2 mois.*

Les différentes races de chiens de protection ont l'avantage d'avoir un instinct lié à la sélection génétique effectuée pendant des décennies par des générations d'éleveurs et bergers. Malheureusement, il ne suffit pas de « jeter le premier gros chiot blanc trouvé sur le BonCoin® » au milieu de ses moutons pour en faire un chien efficace. Cette part d'inné ne représente qu'une petite partie du processus de protection par le chien.

Il s'agit donc de bien se renseigner avant de jeter son dévolu sur un chiot. Plutôt que de se baser sur de simples critères esthétiques (souvent très subjectifs), il importe, pour favoriser un placement simple et aisé pour l'éleveur, de regarder que le chiot soit issu :

- d'une race dite de protection,
- de parents travaillant au troupeau et apportant satisfaction à leur éleveur,
- de portées nées en bergerie (ce qui exclut quasi-systématiquement les portées venant de particuliers non éleveurs de petits ruminants),
- avoir un état sanitaire irréprochable.

Le chiot devra avoir au minimum 8 semaines et être identifié électroniquement avant d'être cédé.

Ce sont surtout les conditions d'élevage de la portée d'où est issu le chiot puis les conditions environnementales imposées au jeune chien par la suite qui vont fortement influencer l'efficacité future du chien ou, en tout cas, sa fixation au troupeau.

Ce processus demande un investissement de l'éleveur dans la première année de vie du chien pour que l'éducation du chiot soit réussie, mais cela relève plus d'un conditionnement que d'un réel dressage, à l'inverse des chiens de conduite de troupeau par exemple.

L'Institut de l'Élevage (IDELE) se base sur un protocole simple à mettre en place pour les éleveurs et ayant fait ses preuves, même s'il existe d'autres méthodes différentes.

Pour optimiser les chances de réussite d'introduction au troupeau, nous vous recommandons idéalement de :



- ☑ transporter le chiot dans une caisse lors du transfert vers votre exploitation
- ☑ le placer dans un refuge situé à proximité d'animaux et en bâtiment
- ☑ laisser le chiot prendre l'initiative de sortir de son refuge
- ☑ l'intégrer dans un premier temps dans un lot d'animaux accueillant (plutôt agnelles sevrées et surtout pas un lot de mères avec jeunes agneaux)
- ☑ rester vigilant et retirer les animaux agressifs envers le chiot
- ☑ surtout éviter que le chiot puisse divaguer en dehors du box de son lot d'accueil
- ☑ préférer dans un premier temps le placement d'un chiot seul, quitte à le mettre ensuite en présence de congénères une fois que la fixation au troupeau est acquise
- ☑ faire en sorte que le chien soit manipulable par son maître et touchable par un étranger en présence du maître (mais le chien doit toujours préférer la présence rassurante du troupeau plutôt que l'humain)

Une transition en douceur

Une fois que le chiot aura passé entre 2 et 4 mois dans son nouvel environnement, viendra le temps de lui faire connaître le reste du troupeau et cela de manière progressive en favorisant toujours, lors d'un mélange de bêtes, une part plus importante de bêtes habituées au chiot par rapport à celles ne le connaissant pas (pour que l'habitué se fasse calmement et en limitant les mouvements de fuite).

Autre étape importante, celle de la première sortie en extérieur, qui doit souvent faire l'objet d'aménagements dans la conduite du troupeau. En effet, il s'agit que la découverte de l'extérieur et de la « liberté » qui y est associée, se fasse elle aussi de manière progressive. Pour ce faire, il faut privilégier une première sortie dans une surface réduite qui sera agrandie au fur et à mesure.



Un respect des clôtures très utile dans nos contrées

Dans nos territoires, la présence de grands espaces pastoraux collectifs ou la pratique du gardiennage par un berger, sont peu répandues. Il est plutôt question de parcs de taille moyenne, voire parfois de micro-parcelles selon le foncier disponible. Cela implique, dans la quasi-totalité des situations, la présence de clôtures fixes ou mobiles. Dans ce contexte, il paraît très important que le chien de protection respecte ces limites pour éviter sa divagation sur des parcelles voisines ou sa présence sur des chemins parfois très fréquentés. Cet apprentissage du respect des clôtures peut s'acquérir facilement grâce à l'électricité. Une première sortie du jeune chien sur une petite parcelle bien électrifiée est un atout pour l'inciter à entrer en contact avec la clôture et par l'effet « éducateur » du courant électrique, lui inculquer la crainte de la clôture et ainsi éviter son franchissement. Très vite le chien va apprendre que le territoire extérieur a des limites. Dans un même temps, cela pourra avoir pour effet de renforcer l'attachement du chien aux bêtes du troupeau, car ce dernier après avoir pris le « jus » se sentira en sécurité au milieu des animaux.

Ce respect des limites imposées est source de grande tranquillité pour les propriétaires des chiens car cela permet d'installer par exemple le troupeau et son protecteur au bord d'une grande route départementale ou d'un chemin de grande randonnée sans risquer d'éventuels incidents.

Enfin, ce n'est qu'avec la maturité et au gré de ses expériences que le chien forgera son caractère. On attendra de lui, qu'à l'âge adulte, il fasse preuve de discernement et d'adaptation de sa réponse de protection au degré de la menace planant sur son troupeau.

On comprend donc bien que le chien de protection est une solution sur le long terme pour se prémunir de dommages sur son cheptel et que, avant d'être opérationnel et efficace, cela demande une certaine anticipation.

Pour conclure, on voit que cette mise en place au troupeau demande certains savoir-faire techniques, principalement pour les nouveaux utilisateurs de chiens. Dans ce cadre, le Réseau National de référence sur les chiens de protection, animé par l'IDELE dans le cadre du dernier Plan Loup, est là pour vous accompagner dans vos réflexions sur l'utilisation de ce moyen de protection.

Dans ce cadre, le réseau vous propose deux types d'accompagnement :

- l'organisation de sessions de formation collective (finançable VIVEA)
- des visites de suivi personnalisé directement sur votre exploitation (possibilité de financement à 100 % pour les personnes éligibles à la mesure protection des troupeaux).

Retrouvez nos dates de formation et toutes les informations sur les chiens de protection sur www.idele.fr/domaines-techniques/sequiper-et-sorganiser/chiens-de-troupeau/chiens-de-protection/ et www.facebook.com/chiensdetroupeauidele

Que faire en cas d'attaque ?

Lors d'attaque sur votre troupeau, contacter les agents de l'OFB de votre département pour procéder à une expertise sur les animaux morts et/ou blessés.

- Ne pas déplacer les victimes, éviter de piétiner le site et protéger les cadavres pour éviter la sur-prédation
- Isoler et soigner les blessés (ou vérifier que le reste du troupeau n'est pas blessé ou s'il en manque)
- Prendre des photos du site de l'attaque et des animaux
- Relever le n° d'identification des animaux
- Noter le nombre d'animaux présents au pâturage lors de l'attaque
- Soyez présent pour accompagner les agents de l'Office Français de la Biodiversité

Voir fiche réflexe disponible dans les départements

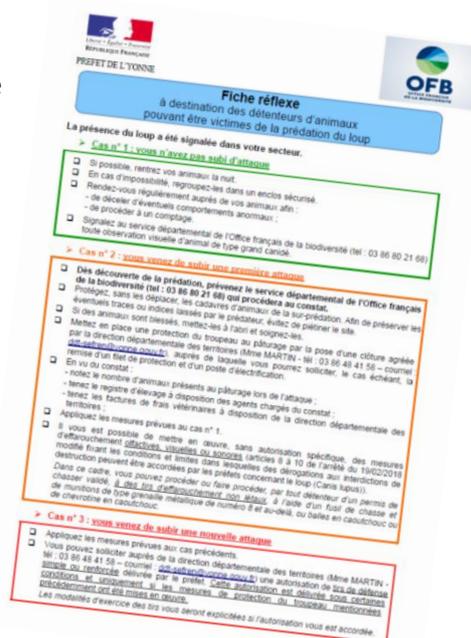
Attaque, signalisation et indemnisation

3 éléments pour l'indemnisation liés aux attaques de loup :

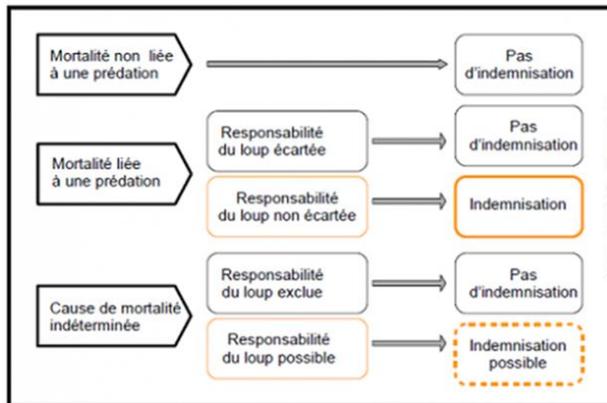
- indemnisation des animaux tués, les « pertes directes » (frais vétérinaire, animaux blessés...) => barème d'indemnisation
- indemnisation des animaux disparus => forfait de 20 % du montant de l'indemnisation des pertes directes
- indemnisation des « pertes indirectes » suite à la perturbation du troupeau (stress, avortement,...)

Déclaration par l'éleveur dans un délai maximum de 72 h à compter de la date d'attaque supposée
Délai de 48 h entre la déclaration de l'éleveur et la réalisation du constat

Guide technique du 21 avril 2020 relatif à l'indemnisation des dommages causés par le loup aux troupeaux domestiques



Selon le retour d'expertise de l'OFB, les dégâts causés sur les animaux seront indemnisés ou non



Source : DREAL Auvergne Rhône-Alpes

L'indemnisation des dommages pour « cause de mortalité liée à une prédation, responsabilité du loup non écartée » porte sur trois éléments :

- 1) les pertes directes qui correspondent à la valeur de remplacement des animaux tués et/ou à la valeur de soin des animaux blessés, identifiés selon un barème établi et qui doit être régulièrement mis à jour ;
- 2) les animaux disparus lors d'une attaque ;
- 3) les pertes indirectes qui correspondent à la compensation des pertes de production du troupeau liées au stress provoqué par une attaque (avortement, perte de poids, diminution de la lactation).

Préserver sa santé avec 400 brebis

Dominique REGNIER, MSA Bourgogne, regnier.dominique@bourgogne.msa.fr

Prendre soin de soi et préserver sa santé tout au long de sa carrière professionnelle prend tout son sens en élevage ovin. L'augmentation de la taille des troupeaux, la diminution de la main-d'œuvre, la diversité des tâches obligent à s'interroger sur l'organisation du travail, les équipements à mettre en place pour réaliser son activité dans les meilleures conditions.

Dès l'installation, il est essentiel de prendre en compte ces conditions de travail. Le capital santé de l'éleveur est un élément précieux à préserver. Soit ce postulat de départ : une personne en bonne santé est une personne plus performante au travail !

Les Troubles musculo-squelettiques, nom de code TMS

En effet, les traumatismes liés à des réactions brutales des animaux, les manipulations et les interventions présentent aussi d'autres risques. A la fois par leur fréquence, le nombre d'animaux à manipuler et les postures à maintenir longtemps, ces opérations représentent des efforts physiques importants de la part de l'éleveur qui peuvent se traduire par des accidents musculaires et articulaires et développer des troubles appelés TMS (troubles musculo-squelettiques). Ces affections péri-articulaires désignent généralement un ensemble de pathologies. Les TMS concernent tous les segments corporels (des membres supérieurs et inférieurs y compris ceux du dos).

Connaître les facteurs aggravants

Les troubles musculosquelettiques(TMS) sont les maladies professionnelles les plus répandues en France. Ils concernent principalement les membres supérieurs : épaule, coude, poignet (syndrome du canal carpien), Ce type de pathologies peut être associé à une incapacité fonctionnelle qui risque de compromettre l'aptitude au travail ; Les TMS sont des maladies dues à de multiples facteurs liés :

- au poste de travail : position de travail, mouvements répétitifs, efforts musculaires, positions angulaires extrêmes,
- à l'organisation du travail, qualification et formation du personnel
- aux équipements inadaptés, défaut d'entretien des outils...

Tout cela peut être aggravé par les facteurs suivants : port de charges, vibrations, âges, déformation permanente de la colonne vertébrale.

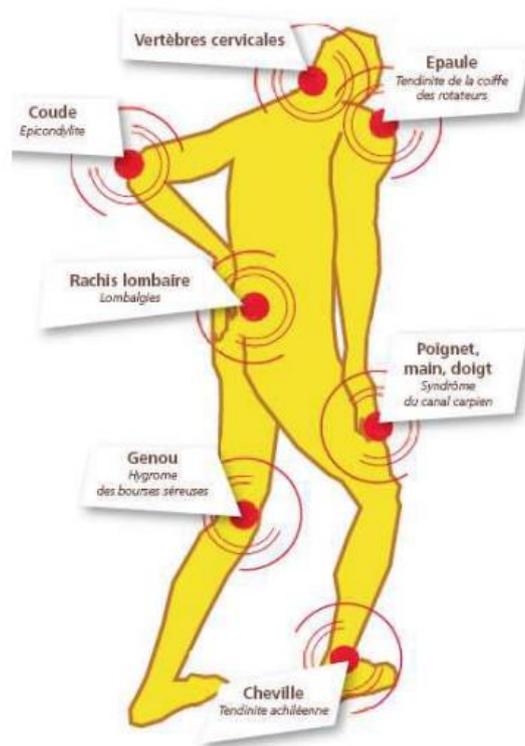


Figure 5 : Parties du corps susceptibles de donner lieu à des TMS (Source : MSA)

Mettre en œuvre des mesures de prévention santé

Il est donc essentiel d'avoir une réflexion en amont sur l'organisation d'un chantier, sur des équipements appropriés (parc de contention, cage de retournement, etc.) et une méthode de travail (limitation du recours à la force, mise en pratique de postures moins sollicitantes pour le corps, etc.) permettant un travail prolongé sans effort excessif et fatigue inutile.



Ainsi une réflexion en amont sur l'organisation du travail permettant de travailler dans le calme, rapidement sans fatigue excessive, en toute sécurité physique est essentielle.

Dans le cas de l'exploitation de Laurence Pellenard, un parc de tri a été mis en place depuis son installation. Par ailleurs, elle s'est équipée d'une bascule pour peser les agneaux.

Avancer collectivement au sein d'un GIEE

Anne-Marie BOLOT, Terre d'Ovin, am.bolot@uca-feder.fr

Un GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) est un collectif d'agriculteurs qui s'engage dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Il est reconnu par l'Etat après dépôt d'un dossier préalable à la DRAAF. C'est un outil structurant qui permet à plusieurs agriculteurs de s'associer pour mettre en place des actions communes sur leurs exploitations.

Création d'un GIEE OVIN en Saône-et-Loire : SECLIMO (Segmentation, Climat, Ovin)

Pour faire face aux contextes de production actuel, un collectif de 13 éleveurs ovins viande sur le département de la Saône-et-Loire, s'est engagé avec les acteurs de la filière ovine (Terre d'Ovin, Chambre d'agriculture 71, Pôle régional Ovin de Charolles, CIIRPO, FEDER, et 2 autres GIEE) pour constituer le GIEE SECLIMO. Ce groupe veut mener différentes actions afin de répondre davantage aux attentes de la filière et des consommateurs. En système ovin allaitant herbager, l'ensemble du groupe souhaite œuvrer pour conforter la situation économique des exploitations à travers l'autonomie alimentaire et une valorisation optimale des agneaux. Enfin, créer une dynamique collective est primordial pour eux afin de faciliter les échanges entre exploitations.

Ce GIEE a donc été initié suite à différents constats sur la filière ovine en Saône-et-Loire mentionnés dans la figure 6.



Figure 6 : Constats de la filière

Un GIEE basé sur 3 axes de travail

Plusieurs axes sont mis en avant dans ce projet à différents niveaux pour :

- Economique
 - Produire des agneaux correspondant aux attentes des consommateurs (optimisation du tri des agneaux en ferme, engagement en Signes d'Identification de Qualité et d'Origine, adaptation des volumes aux attentes du marché)
 - Améliorer la marge brute par brebis
- Ecologique
 - Adapter aux changements climatiques :
 - Préserver la ressource en eau
 - Avoir des prairies plus résistantes à la sécheresse
 - Introduire des pratiques plus respectueuses de l'environnement :
 - Favoriser l'autonomie alimentaire des exploitations, en sécurisant notamment le système fourrager
 - Moins utiliser de molécules chimiques
- Sociologique
 - Favoriser les échanges entre les éleveurs
 - Créer du lien avec les consommateurs
 - Préserver l'animation technique sur le département

Exemples d'actions prévues sur la valorisation des agneaux

Assurer une production d'agneaux de qualité toute l'année

- Pour ajuster la régularité des ventes d'agneaux sur l'année, la pratique du désaisonnement sera retravaillée avec la pose d'éponges, des luttes en main ou de l'insémination artificielle. L'objectif est de produire de jeunes agneaux sur le 4ème trimestre (période très déficitaire).

Tous les éleveurs qui réorienteront une partie de leurs ventes bénéficieront de plus-values importantes sur ces mois-là.

- Améliorer la qualité des agneaux est essentielle pour augmenter le taux d'agneaux labellisés. Sont à éviter les agneaux lourds (+22 kgc) et gras, pour se faire, des choix techniques (génétique, alimentaire, équipements) seront proposés par exploitation.

Optimiser l'utilisation des surfaces fourragères face aux sécheresses à répétition

Pour identifier les actions à mettre en œuvre dans chaque exploitation, un diagnostic d'autonomie fourragère sera réalisé au préalable mettant en avant les changements de pratiques à adopter (implantation de nouvelles prairies, modification des pratiques de pâturage, etc.).

Ceux-ci devront permettre des gains d'autonomie fourragère, une diminution d'achat de concentrés mais également de produits vétérinaires (notamment traitements antiparasitaires).

Des essais pourront être conduits en complément au niveau du Pôle Régional Ovin de Charolles (EPLEPPA 71) pour accompagner les éleveurs.

Autres actions : Optimisation de l'utilisation de l'eau, introduction de cultures protéiques, partenariats entre éleveurs soit sur le 71 soit avec des éleveurs du GIEE 21/89 sur de la paille et des fourrages

Vous êtes intéressés par la démarche, vous souhaitez rejoindre le groupe, contacter les animateurs du GIEE : Anne-Marie Bolot, Terre d'Ovin et Laurent Solas, Chambre d'agriculture 71

S'adapter pour durer après 4 années d'installation

La 15ème Rencontre Technique Ovine est organisée en Saône-et-Loire, chez Laurence Pellenard, éleveur ovins et bovins viande.

Installée hors du cadre familial en novembre 2015, Laurence Pellenard a choisi de reprendre l'exploitation de M. Henri Plet. Aujourd'hui, 400 brebis et 20 vaches allaitantes valorisent 84 ha de prairies permanentes et céréales. Pour faire aux aléas climatiques, elle prévoit de reprendre 87 ha sur les bords de Loire à 10 km de son exploitation. Son objectif est de trouver de nouvelles solutions pour pérenniser son installation.

6 ateliers techniques sont proposés :

- Abreuver au pâturage sans contraintes
- Maîtriser la finition des agneaux d'herbe
- Choisir le bon bélier pour répondre à la filière
- Protéger son troupeau face aux prédateurs
- Préserver sa santé avec 400 brebis
- Avancer collectivement au sein d'un GIEE



Coordonné par :
Marie MIQUEL – IDELE
Édité par :
Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne – Franche-Comté
Site Bretenière – 1, rue des Coulots – 21110 BRETENIERE
Septembre 2020
Réf. 00 19 301 036
©Laurence Pellenard et Christophe Rainon (CA 58)

